



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

ARRETÉ N° 16/2025

Portant réglementation de la circulation et du stationnement dans la rue Tulla en agglomération

Le Maire de la Commune de Kilstett

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6 ;
- VU** le Code de la Route et notamment l'article R.411-8 ;
- VU** l'Instruction Interministérielle de la signalisation routière quatrième partie ;

Considérant les travaux de nouveau raccordement pour l'Electricité de Strasbourg avec ouverture de fouille par la société SIRS de Eckbolsheim au n°1 rue Tulla à Kilstett

ARRETE

Article 1 : A compter du 2 juin 2025 et pour une durée de 12 jours, la société SIRS est autorisée à réaliser des travaux de nouveau raccordement pour l'Electricité de Strasbourg avec ouverture de fouille par la société SIRS de Eckbolsheim au n°1 rue Tulla à Kilstett

Article 2 : A compter du 2 juin 2025 et pour une durée de 12 jours, la circulation et le stationnement des véhicules dans la rue précitée sont soumis aux prescriptions définies ci-dessous :

- Empiètement sur la chaussée / chaussée rétrécie de 1 à 2 m.
- Stationnement de tout véhicule interdit dans la zone des travaux
- Déviation mise en place sur le trottoir d'en face pour les piétons

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par la Société SIRS de ECKBOLSHEIM.

Article 4 : les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

Article 5 : les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. le Directeur de la Société SIRS
est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

- M. Le Maire de la commune de Kilstett
- M. Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau

Kilstett, le 19 mai 2025



Le Maire :

Francis LAAS